

Arrêté N° 2021- 75

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la « Licence Sciences de l'éducation », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 16 mars 2021

Pour La Présidente,
La Vice-présidente en charge de la
formation

Marie-Karine L'HOMME



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2020 - 2021

Intitulé exact du diplôme :

Licence Sciences de l'éducation

| | Nom, prénom | Qualité : |
|-----------------------------------|------------------------|-----------------|
| Présidente du jury | M. Marc GUIGNARD | Président |
| Enseignant-chercheur Titulaire | Mme Isabelle GUINAMARD | MCF |
| Enseignant-chercheur Titulaire | M. Rémi DESLYPER | MCF |
| Professionnel Titulaire | M. Philippe MAURIN | Professionnel |
| Professionnel Titulaire | Mme Linda MORO | Professionnelle |